RESIDENCE DU RUANDA TERRITOIRE D'ASTRIDA N° 588/Just.

OBJET:

Demande Supplément Code du Congo Belge.

Astrida, le 17 mars 1951.

MA



Monsieur le Résident,

Subsidiairement à mon 400/Just.du 21 février 1951, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me renvoyer deux exemplaires du Supplément du Code du Congo Belge - l'un destiné à la Bibliothèque du Territoire - l'autre à mon usage personnel.

L'Administrateur Chef de Territoire, W. ANTONISSEN,

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI.